

Informations et aide sur les formations en ligne offertes par l'Institut Victoria

1. Inscription aux formations en ligne

Qu'est-ce qu'une formation en différé ?

Une formation en ligne en rediffusion a été enregistrée antérieurement et vous pouvez la visionner au moment de votre choix en plusieurs segments durant une période de 180 jours, à compter de la date d'achat.

Comment dois-je m'inscrire à une formation ?

Vous devez dans un premier temps créer un compte sur la **plateforme de diffusion des formations en ligne de l'Institut Victoria**.

Suis-je obligé de créer un compte pour m'inscrire?

Oui, mais vous n'aurez à le faire qu'une seule fois. Cet espace vous permettra de revenir, à votre guise, pour consulter les vidéos de formation pendant 180 jours.

2. Création de votre compte

Comment dois-je créer mon compte ?

1. Compléter tous les champs requis
 - a. Prénom
 - b. Nom
 - c. Nom de l'employeur
 - d. Mot de passe : de 6 caractères alphanumériques
 - e. Entrez votre adresse courriel deux fois
2. Cliquer sur "**Soumettre**" au bas de la page
3. Cliquer sur "**Connexion**" au haut de la page.
4. Pour les visites subséquentes, vous n'aurez qu'à vous connecter directement via "**Connexion**" avec votre adresse courriel et votre mot de passe.
5. Si vous désirez inscrire la page de la plateforme directement dans vos favoris, l'URL est le suivant: institutvictoria.appratic.com

Que se passe-t-il une fois le compte créé ?

1. Une fois connecté, vous verrez des titres dans la section "**Nos activités**".

2. Chaque activité réfère à une formation.
3. Cliquez sur la formation de votre choix.
4. Chaque formation peut contenir une ou plusieurs vidéos.

3. Procédure de paiement des formations en ligne

Comment dois-je acquitter les frais de formation ?

1. Les frais d'accès à l'activité sont indiqués à la droite de l'écran et incluent toutes les vidéos de l'activité en question.
2. Pour acquitter les frais, cliquez sur le bouton "**Ajouter au panier**" et ensuite sur l'onglet "**Panier**" dans la barre de tâches. Cette fenêtre vous indiquera vos items sélectionnés ainsi que les montants respectifs.
3. En cliquant sur "Passer à la caisse via Paypal" vous serez redirigé vers le site de Paypal. Si vous n'avez pas déjà un compte Paypal, vous serez invité à vous en créer un. Cela est simple et les indications faciles à suivre.
4. Cependant, **si vous ne voulez pas ouvrir un compte Paypal, Paypal vous offre la possibilité d'acquitter les frais directement via votre carte de crédit.**
5. Une fois les frais acquittés, revenez sur la plateforme de formation.
6. Si vous ne voyez pas sous les vignettes **une bande verte "Voir la vidéo"**, faites simplement un rafraîchissement d'écran en cliquant sur la touche F5 de votre clavier ou sur la petite flèche en rond à côté de l'adresse URL active.

4. Attestation de participation

Ai-je accès à la documentation présentée par le formateur ou la formatrice ?

Pour chaque formation, vous aurez accès à un ou plusieurs fichiers attachés tels que :

1. La présentation en format PDF
2. Le formulaire d'appréciation de la formation : à remplir à la fin de votre visionnement et à envoyer à info@institut-victoria.ca
3. Questionnaire d'évaluation sur la matière parcourue à compléter sur Google Forms. Une note de 75% est requise pour recevoir l'attestation de participation.
4. Autres fichiers de référence et/ou autres documents relatifs à la présentation.

Quand pourrai-je recevoir mon attestation de participation ?

1. Quand vous recevez le questionnaire d'évaluation portant sur la matière parcourue, veuillez envoyer une copie du message à info@institut-victoria.ca, nous procéderons à la validation de vos réponses et une note de passage de 75% est requise pour recevoir l'attestation de participation.
2. L'attestation de participation comprend votre nom/prénom, le nombre d'heure et le numéro de reconnaissance OPQ.
3. Un document PDF de l'attestation de participation signée par le formateur ou par la formatrice vous sera acheminé par courriel à l'adresse indiquée au compte.

J'ai perdu mon certificat d'attestation, puis-je en avoir une copie*?

Oui, en écrivant votre demande à Info@institut-victoria.ca

** Certains frais d'administration peuvent s'appliquer selon la complexité de la demande.*

5. Problèmes techniques

J'éprouve des problèmes techniques avec ma formation en ligne en rediffusion, que faire ?

1. Déconnectez-vous de votre compte et reconnectez-vous
2. Fermer et redémarrer votre appareil
3. Vider la cache ou l'historique de votre navigateur
4. Changer de navigateur (Safari, Chrome ou Firefox sont suggérés)
5. Vérifier votre connexion à l'internet. Vous avez besoin d'une ligne Internet haute vitesse.
6. Changer d'appareil. Un ordinateur est recommandé pour une expérience de visionnement optimale.

6. Politique d'extension de délai pour accéder au visionnement de la formation en ligne

Quelle est votre politique d'extension de délai pour les formations en ligne ?

- La formation est offerte **en format différé** et vous désirez un délai supplémentaire d'accès au visionnement de la formation :

- Si votre demande se fait au courant de la même année calendrier que votre achat initial de ladite formation, vous pouvez bénéficier d'un accès au visionnement de **90 jours supplémentaires**, moyennant un paiement de 25% de la valeur du paiement payé pour la même formation.
 - Si votre demande se fait 365 jours et plus après la date d'achat initiale de ladite formation, aucune extension de délai ne sera permise.
 - Faites votre demande auprès de info@institut-victoria.ca
- Si la formation est offerte **en format en direct : aucun changement de date n'est permis.**

7. Politique d'annulation

Quelle est votre politique d'annulation pour les formations en ligne ?

- Si la formation est offerte **en format différé**, elle est non-remboursable et non-transférable.
- Si la formation est offerte **en format en direct** : Des frais administratifs de \$20.00 seront retenus pour toute demande d'annulation reçue avant la date limite d'inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne sera accordé. À la date limite d'inscription, advenant un nombre insuffisant de participants, l'Institut Victoria se réserve le droit d'annuler l'activité et en avisera les personnes déjà inscrites.